ART. 3 BIS N° 1736

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 1736

présenté par Mme Rist

ARTICLE 3 BIS

- I. Supprimer les mots :
- «, les effectifs »
- II. En conséquence, après la seconde occurrence du mot :

« santé »

insérer les mots : »

«, leurs effectifs, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.